

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement avenue de Verdun

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1 et L 411-21-1, R417-6, R411-25, R411-26, R411-28, R413-1, R413-14, R414-14,
- La demande d'arrêté, reçus le 31 juillet 2025 de M. Bertrand De Wilde de l'entreprise LE BONTRACAGE, domiciliée 5 rue des Limes, 58200 Cosne-sur-Loire,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers de la société LE BONTRACAGE, pendant les travaux de marquage au sol de la bande axiale devant l'entreprise Robineau avenue de Verdun à Saint-Satur.

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 4 août 2025 et jusqu'au 8 août 2025, soit 4 jours, la circulation sera régulée par un alternat par feux tricolore, avenue de Verdun au niveau du n°25.

Article 2 : A partir du lundi 4 août 2025 et jusqu'au 8 août 2025, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par la société LE BONTRACAGE, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur Bertrand De Wilde de l'entreprise LE BONTRACAGE.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 01 août 2025

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

Pour le Maire,
par délégation
Adjoint au Maire
ALBY Jean-Paul

